



15ème législature

Question N° : 7228	De M. Patrice Anato (La République en Marche - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse > Maîtrise de l'orthographe dans les écoles primaires	Analyse > Maîtrise de l'orthographe dans les écoles primaires.
Question publiée au JO le : 10/04/2018 Réponse publiée au JO le : 27/11/2018 page : 10688 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

M. Patrice Anato interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'orthographe et de la grammaire dans les écoles primaires. Le samedi 7 avril 2018 se tiendra au stade de France, dans la ville de Saint-Denis (93), une dictée géante où sont attendus près de 1 400 personnes. Un événement qui devrait entrer dans le Guinness des records. En décembre 2017, les élèves français de CM1 terminaient 34ème de l'enquête du programme international de recherche en lecture scolaire. Des résultats qui alertent sur leurs capacités à lire un texte mais également sur leur capacité à en comprendre le sens. L'une des priorités du Gouvernement est la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) notamment pour les plus fragiles, et le dédoublement des classes de CP en est l'une des étapes. Toutefois, il faut aller plus loin afin qu'à la sortie de l'école primaire, l'ensemble des élèves puissent maîtriser la lecture, l'orthographe et la grammaire. En conséquence de quoi, il lui demande de préciser quelle est l'action du ministère de l'éducation nationale sur ce sujet et dans quelle mesure la proposition de mettre en place des dictées quotidiennes à l'école est d'actualité.

Texte de la réponse

Dès son installation, le Gouvernement a placé au cœur de son action éducative la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. La maîtrise de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, et l'apprentissage de l'orthographe et la grammaire font dans ce cadre l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi, le dédoublement des classes de CP dans les écoles de REP+ depuis la rentrée 2017 est une importante réforme structurelle qui permet dès à présent un meilleur accompagnement des élèves des zones difficiles au moment délicat et crucial de l'entrée dans la lecture et dans l'écriture, afin d'atteindre l'objectif de 100 % de réussite dans la maîtrise de ces fondamentaux. Cette disposition est étendue à la rentrée 2018 aux CE1 de REP+ et aux CP de REP, puis le sera en 2019 aux CE1 de REP. D'autres mesures structurelles vont dans le même sens. Les assises de la maternelle, qui se sont déroulées les 27 et 28 mars derniers, ont constitué une première étape pour faire de l'école maternelle, plus encore qu'aujourd'hui, une véritable école du langage, proposant un travail régulier sur l'acquisition du vocabulaire et la découverte du principe alphabétique, ainsi que sur l'écoute et la compréhension de textes lus par l'adulte, afin de préparer l'apprentissage de la lecture et l'entrée dans l'écrit en classe de CP. Ces assises ont notamment été l'occasion d'annoncer l'extension de l'instruction dès 3 ans, pour mieux marquer l'importance de l'école maternelle dans la réussite scolaire des élèves. En outre, un ensemble d'outils pédagogiques est mis à la



disposition des enseignants en faveur de de la maîtrise du français par les élèves, incluant par exemple des évaluations conçues par le Conseil scientifique de l'éducation nationale, qui visent à permettre aux enseignants de repérer au plus tôt les difficultés de certains, ou encore des progressions annuelles précisant ce que tout élève doit avoir acquis au terme de chaque année scolaire pour mieux accompagner les professeurs dans la mise en œuvre des programmes des différents cycles de la scolarité obligatoire. Parmi ces outils, les recommandations pédagogiques sur la pratique de la lecture à l'école élémentaire et au collège et sur l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe, publiées au Bulletin officiel spécial n° 3 du 26 avril 2018, occupent une place importante. Elles doivent être mises en œuvre par les enseignants dans les classes dès à présent, et les corps d'inspection ont la responsabilité de les guider et accompagner dans cette tâche et de s'assurer de l'effectivité de cette mise en œuvre. La recommandation sur la grammaire vise un enseignement plus explicite, structuré, progressif et régulier de la grammaire et du vocabulaire pour une meilleure maîtrise par les élèves de l'orthographe grammaticale et lexicale. Un paragraphe spécifique y est consacré à l'importance de l'exercice de la dictée. Il précise notamment que, dans ses différentes modalités, elle offre aux élèves l'occasion de se concentrer exclusivement sur la réflexion logique et la vigilance orthographique que nécessite la transcription d'un texte qui leur est lu et que les différentes formes de la dictée ont toutes leur place pour consolider l'orthographe lexicale comme l'orthographe grammaticale. Pour ces raisons, l'exercice de la dictée doit s'installer quotidiennement à l'école élémentaire.